

Ouvrage d'un ancien journaliste de Forum de la Semaine publié par Harmattan

En attendant la disponibilité de l'ouvrage dans les librairies et bibliothèques universitaires des grandes capitales Africaines, Forum de la Semaine vous livre en exclusivité quelques axes de réflexion de son contenu et revient sur le parcours de l'auteur, un de ses ex collaborateurs.

Le ton monte de plus en plus entre l'Union Africaine et la Cour Pénale Internationale (CPI). La première critique la seconde pour l'orientation dite « *tendancieuse* » de ses activités de poursuites sur les ressortissants africains. L'intoxication prend des proportions inquiétantes dans cette guerre interinstitutionnelle et c'est celle qui communique le plus souvent s'appuyant sur les idées reçues qui semble l'emporter. Mais la réalité semble bien ailleurs.

Tout d'abord les Etats Africains ont été les premiers à s'empressement de signer et ratifier massivement le Traité fondateur de cette instance juridictionnelle pénale et permanente dont l'objectif principal est de lutter contre l'impunité des crimes internationaux notamment le crime de génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression. Ensuite, la majeure partie des Situations « *Africaines* » en cours devant la CPI est amenée par les Etats Africains eux-mêmes. Enfin, alors que les crimes en question se perpétrent, de façon massive parfois avec la complicité active ou passive de l'Etat en Afrique, les victimes sont privées du droit



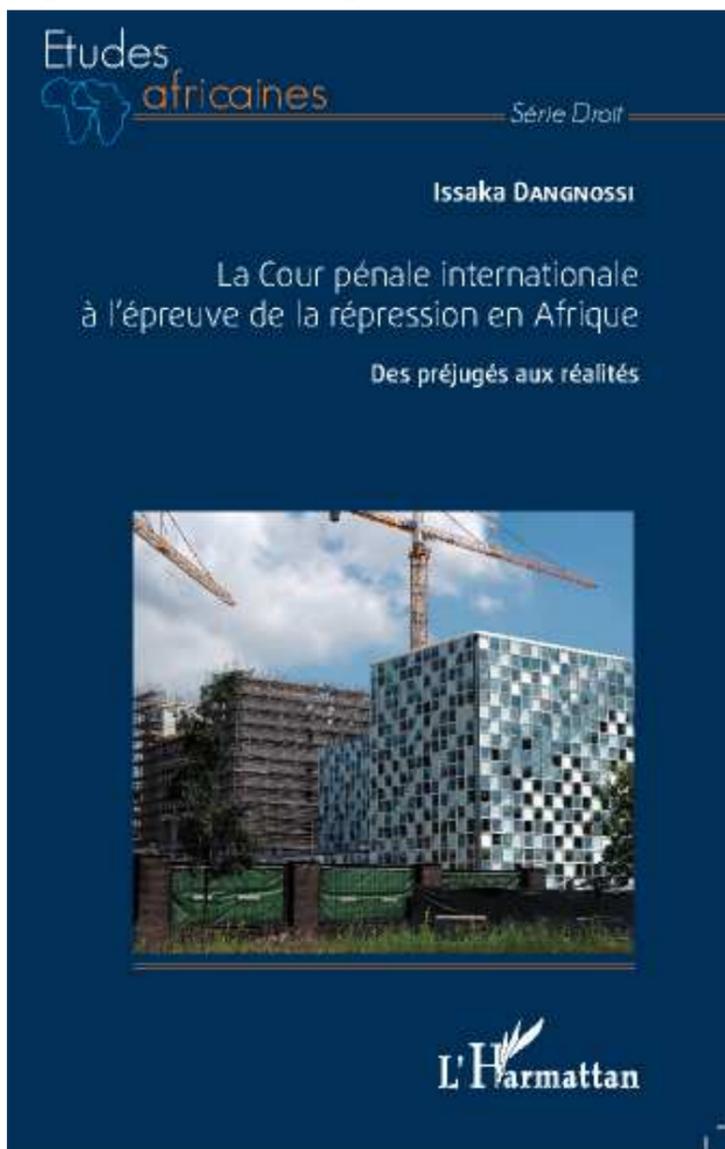
Issaka DANGNOSSI

fondamental d'accès à la justice dans leurs pays.

Devant cette situation, l'Union Africaine aussi ne semble pas offrir, au moment de la publication de cette contribution, une alternative susceptible d'aider à la délivrance de la justice pour les graves violations et abus des droits de l'homme.

Que faire donc ? Se taire ou agir ? Mais comment ?

Ne rien faire serait préjudiciable à la paix sociale car lorsque les victimes sont convaincues qu'elles n'auront pas accès à la justice, elles peuvent, sans grande résistance, succomber à la tentation de recourir à la vengeance privée, une vengeance à l'infini. La CPI qui n'a qu'une compétence complémentaire, car n'intervenant qu'en cas d'incapacité ou de manque de volonté des Etats à punir les crimes relevant de sa compétence, est alors appelée à la rescousse, soit par les Etats eux-mêmes, soit par le Conseil de sécurité des Nations Unies.



Près de 12 ans après sa prise de service, la CPI suscite

d'intenses débats politico-juridiques en raison de sa manière de combattre l'impunité des crimes relevant de sa compétence dans le monde. Elle est souvent critiquée par la société civile, les organisations de défenses des droits de l'homme, la doctrine et même certains Etats en raison de son fonctionnement : tous les suspects sont des ressortissants du continent Africain même si cet état de fait repose sur des bases juridiques conformes au droit international.

Cela dit, la manière dont la CPI s'acquitte de sa mission amène, irrésistiblement, à se poser des questions. Quelles analyses peut-on faire de la fréquence de ses interventions en Afrique? La CPI rend-elle ou du moins, a-t-elle les moyens de rendre efficacement justice à toutes les victimes des crimes relevant de sa compétence, commis dans les conflits armés qui traumatisent l'Afrique? La politique des poursuites du Bureau du Procureur de la CPI est-elle dictée par les rapports de forces politico-militaires qui se présentent sur le terrain au moment de l'ouverture des enquêtes ? Quelles alternatives s'offrent à la CPI et aux Etats Africains face aux frustrations engendrées ? Le châtement judiciaire est-il la seule voie de la lutte contre l'impunité ? L'ouvrage en question, disponible en ligne et à partir d'hier lundi matin dans les librairies et grandes surfaces en France métropolitaine, tente de

répondre à toutes ces interrogations.

Par ailleurs, il dénonce l'impunité dont jouissent les auteurs des violations et abus des droits de l'homme en Afrique où les victimes sont parfois, délibérément, privées de leur droit fondamental à la justice. Tout en invitant les Etats Africains à rendre crédibles et indépendants leurs systèmes judiciaires pour réduire la marge de manœuvre d'une CPI qui n'intervient qu'en cas d'incapacité ou de manque de volonté, au niveau national, à poursuivre les auteurs des crimes relevant de sa juridiction, il encourage la CPI à prendre en compte les critiques et à universaliser ses enquêtes en allant au-delà du continent Africain.

Né le 31 décembre 1985 à Asrama-Vodomé (préfecture de Haho), Issaka DANGNOSSI est titulaire d'une Maîtrise en « science politique et relations internationales » à l'UAC au Bénin. Il entama une carrière de journaliste sur le premier quotidien privé Togolais « *Forum de la Semaine* » avant de partir en France, à la faveur d'une bourse de la *Fondation de France* pour des études de spécialité en droits de l'homme à l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon (IDHL) en 2010. Il y sort l'année suivante avec un diplôme de Master II professionnel en « *Pratique des organisations internationales et protection des Droits de l'homme* » après avoir été élu Président du Bureau des Etudiants dudit institut. Il est, par ailleurs, titulaire d'un Master II recherche en « *Droit international public* » à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en France. Au moment de la publication de son premier ouvrage, *La Cour pénale internationale à l'épreuve de la répression en Afrique : des préjugés aux réalités* (208 pages) aux éditions Harmattan de Paris, il prépare une thèse de Doctorat en « *Droit pénal international* » au Centre de Droit Pénal de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Il fut Conseiller juridique du CACIT en France et Point Focal de cette organisation à Lyon. Après un stage académique à la Branche Afrique de la Division des Opérations de terrain et de la Coopération technique au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève en Suisse en 2012, il décrocha un stage d'expertise au Programme de la Justice pénale internationale de l'organisation internationale Américaine, Human Rights Watch, au siège à New York aux Etats Unis en 2013. Il est en poste, depuis février 2014, de Spécialiste des Droits de l'Homme à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Ouvrage disponible sur le site de l'éditeur :

http://www.editions_harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=45933
F.S

Pour permettre aux étudiants de devenir leader La 1ère édition de la grande conférence du Campus organisée

Une grande conférence purement biblique a été organisée ce vendredi 13 février 2015, à l'attention des étudiants de l'Université de Lomé (UL). Œuvre du groupe biblique Lumière à la cité, en collaboration avec d'autres groupes bibliques présents sur le Campus, il s'agit pour ces organisateurs de fournir aux étudiants des conseils pratiques pouvant leur permettre de réaliser leur rêve afin qu'ils deviennent des leaders de demain. C'était en présence des autorités universitaires, les membres du groupe biblique Lumière à la cité, les membres des autres groupes bibliques, les étudiants entre autres. Tout ceci devant le conférencier Dr Williams F. Kumuyi, Ancien Enseignant Chercheur en Math à l'Université d'Ibadan au Nigéria, Pasteur et fondateur de l'église biblique de la vie profonde.

En effet, « *profil du leader de demain* ». Tel est le thème autour duquel a lieu la grande conférence du campus qui a eu pour cadre, la chaine ouest du restaurant universitaire. Selon Joseph Bampini, Coordonnateur du groupe biblique lumière à la cité, un bon leader de demain, c'est celui qui est déterminé tout en servant « *sa nation d'une manière dévouée, avec respect, honnêteté et sûreté* ». Tout ceci à base des vertus chrétiennes contenues dans les versets de la bible. Le souhait pour M. Bampini



à l'issue de cette grande conférence est que chaque étudiant parvienne à identifier ses rêves et que ceux qui en ont déjà, puissent fixer des objectifs pour pouvoir les réaliser.

« *La décision détermine la destinée* », a laissé entendre l'orateur Dr Williams Kumuyi, fondateur de l'église biblique de la vie profonde, en croisade à Lomé. C'est ainsi qu'il a invité chacun des étudiants à prendre leur décision dès aujourd'hui car disait-il, leur avenir en dépend. Pour le Pasteur Kumuyi, bon nombre des étudiants jusqu'à alors n'ont pas un objectif bien défini. Ce qui fait selon le conférencier que bon nombre des étudiants continuent à

divaguer et ne savent pas pour l'instant où poser les pieds. Cette grande conférence doit, à en croire le Dr Williams Kumuyi constituer un point de repère pour ces étudiants afin qu'ils parviennent à se fixer des objectifs pour pouvoir réaliser leur rêve.

C'est une conférence extraordinaire pour Mathieu Ayikoé, étudiant en Anglais à l'UL, car selon lui, cela fait longtemps qu'il a encore assisté à une conférence de ce genre. « *J'ai encore reçu quelque chose qui est entrée en moi. Je le crois et je remercie Dieu pour tout ceci* », s'est-il réjoui.

Michel AKOETE